Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260622-2026_36-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Référence
2026-036

Objet de la délibération
CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
15 Juin 2026

Vote
A la majorité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 15 Juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi vingt-deux juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, Mme GRASSWILL Suzanne, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
M. LE MOAL Nicolas.

Secrétaire de séance : M. BOTHUAN Joël
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Lors du Conseil Communautaire du 28/05/2026, les élus ont validé la liste et les règles de composition des commissions thématiques.
La liste des commissions est la suivante **:**

- **Commission Economie**
- **Commission tourisme, patrimoine et culture**
- **Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat**
- **Commission transitions écologiques, énergétiques et mobilités**
- **Commission déchets et économie circulaire**
- **Commission ressources en eau et assainissement**
- **Commission finances et mutualisations**
- **Commission solidarités et santé**
- **Commission services à la population**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260622-2026_36-DE

Les règles de composition sont les suivantes :
2 représentants par commune dont la population est comprise entre 1500 et 2500 habitants : conseiller communautaire ou municipal

Chaque maire est donc chargé de prévoir au sein de son conseil municipal la répartition des sièges dans les commissions et de procéder à la désignation des représentants.
Il est également nécessaire de désigner :

- 1 représentant pour siéger au sein de la commission locale des charges transférées (CLECT)
- 1 référent accessibilité pour siéger au sein de la commission accessibilité
- 2 représentants afin que la commission intercommunale des impôts directs (CIID) puisse être constituée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne :

Commission Economie	- Renée COURTEL - Nicolas LE MOAL
Commission tourisme, patrimoine et culture	- Solenn LE FERREC - Roger VIEIRA
Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat	- Nicolas LE MOAL - François JAMET
Commission transitions écologiques, énergétiques et mobilités	- Martial THEURÉ - Dominique CASTOT
Commission déchets et économie circulaire	- Daniel SKOCZ - Ronan LANGLET
Commission ressources en eau et assainissement	- Renée COURTEL - Marie ENCAUSSE
Commission finances et mutualisations	- Danielle LE FERREC - Solenn LE FERREC
Commission solidarités et santé	- Suzanne GRASWILL - Marie ENCAUSSE
Commission services à la population	- Joël BOTHUAN - Marie PONTREAU
CLECT	- Danielle LE FERREC
Référent accessibilité	- Ronan LANGLET
CIID	- Renée COURTEL - Danielle LE FERREC

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL